

ABONNEMENTS
Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 1er avril 1884

Questions du Jour

LE SERVICE CIVIL.

On sait qu'en vertu de la loi du service civil de 1882, tous ceux qui veulent entrer dans l'administration doivent subir un examen devant le bureau du service civil.

Nous engageons fortement ceux qui ont l'ambition de devenir fonctionnaires publics d'étudier quel que temps à l'avance. Il y a là une double question d'intérêt et pour le candidat et pour nous Canadiens.

Nous engageons les futurs candidats à étudier surtout l'arithmétique, la grammaire qui jusqu'ici ont été les principales causes des échecs des candidats malheureux; l'arithmétique surtout.

Nous avons lu dans un document publié par le bureau que les employés, qui, a part l'examen sur les matières de rigueur, subissent un examen volontaire sur les matières facultatives, ont droit dans le cas

où ils sont nommés à une somme de \$50 par année en sus de leur salaire ordinaire pour chaque matière. Ainsi un clerc de troisième qui en entrant dans un département, touche un salaire de \$400, recevra \$500 s'il réussit sur deux matières facultatives.

D'après le document que nous avons sous les yeux, les matières facultatives sont celles qui suivent: Composition anglaise (par les candidats qui auront fait la composition française dans l'examen d'aptitude).

Composition française (par les candidats qui auront fait la composition anglaise dans l'examen d'aptitude).

Traduction du français en anglais pour les candidats français.

Classification sous forme d'index et analyse de documents.

Tenue des livres en partie double. Sténographie.

Usage de la machine à imprimer (type writer).

Cet examen facultatif devrait donner des avantages à nos concitoyens, attendu qu'ils s'en trouvent parmi eux qui peuvent écrire l'anglais convenablement. Il est aussi très avantageux pour les candidats de savoir la sténographie.

Nous ne voulons pas pousser nos compatriotes à entrer dans l'administration, au contraire. Nous déplorons le fait qu'un si grand nombre de jeunes gens de talents y végètent sans grand profit pour eux-mêmes et avec peu d'utilité pour le pays, mais nous voulons au moins que ceux qui se croient appelés de ce côté, y entrent avec ce qu'il faut pour faire bonne figure dans la carrière.

N. B.—On sait que les prochains examens commenceront le 13 mai.

LE COMITÉ D'AGRICULTURE

Ce comité a fait rapport de ses travaux, hier, à la chambre des communes.

Le comité a reçu trois cent trente cinq réponses aux questions qu'il a fait distribuer dans le pays.

Sur ce nombre 278 ont été données en faveur de l'établissement d'une ferme expérimentale et 64 contre. En faveur de la nomination d'un entomologiste 178, contre 117. En faveur de l'établissement d'un bureau central 255, contre 62.

En conséquence de ces réponses favorables, le comité recommande l'établissement d'un bureau d'agriculture et d'une ferme expérimentale sous la direction du département actuel de l'Agriculture.

La législature de Québec a discuté, hier, sur le discours du trône. M. Faucher de Saint Maurice a proposé l'adresse en réponse, et M. Poupore, de Pontiac, l'a appuyée.

ECHOS DU PARLEMENT

Toute la séance d'hier après-midi a été employée à discuter sur un bill concernant le chemin de fer d'Ontario Central.

A la séance du soir la Chambre a adopté le bill: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Maritime du Canada."

En réponse à M. Hesson, sir Leonard Tilley a dit que la cinquième clause de la sentence arbitrale au sujet de la dette des provinces du Haut et du Bas-Canada, donnait au Haut-Canada droit à un intérêt sur le fonds d'amélioration des terres et des écoles communes, et que le gouvernement fédéral était en ce moment en correspondance avec le gouvernement d'Ontario au sujet du règlement du compte à ce sujet.

Sir Leonard Tilley a donné avis, hier soir, d'un changement dans sa résolution au sujet de la subvention aux provinces. Le changement consiste en ce que l'intérêt sur le capital dû aux provinces les dernières entrées dans la confédération sera calculé comme pour les anciennes provinces, c'est-à-dire depuis la confédération, le 1er juillet 1867.

Les estimations supplémentaires ont été présentées à la chambre à la fin de la séance d'hier soir.

M. Dalton McCarthy est de retour d'Angleterre. La Chambre siégera probablement samedi prochain. La Cour Suprême a maintenu, cet après-midi, l'élection de M. Cuthbert pour le comté de Berthier.

Le gouvernement de Québec a donné instruction à ses employés de mettre en vigueur la loi provinciale des licences.

Le comité des chemins de fer et canaux s'est réuni de nouveau aujourd'hui, du même que le comité des privilèges et élections.

Le Sénat a renvoyé à trois mois, hier, le bill de M. Charlton contre la séduction. Le ministre de la justice a dit que c'était son intention d'étudier ce sujet pendant la vacance.

Le comité des Débats s'est réuni, ce matin, et a décidé, paraît-il, d'accorder \$1000 par session pour les traducteurs des Débats, et ont nommé un nouveau traducteur, M. Poirier, avocat, de Montréal.

M. Gladstone a proposé, hier, dans le parlement anglais, les résolutions de condoléance à l'occasion de la mort du prince Léopold. Des résolutions du même genre seront proposées, demain, à la Chambre des communes, Ottawa.

La législature de Québec a discuté, hier, sur le discours du trône. M. Faucher de Saint Maurice a proposé l'adresse en réponse, et M. Poupore, de Pontiac, l'a appuyée.

La discussion a été continuée par MM. Mercier et Taillon.

B.

G.

Theatre a 10 cts

INSTITUT CANADIEN

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES

LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

REPRESENTATION: Dans l'après-midi a 2.30 hrs. EXCEPTÉ LES LUNDIS

Le soir a 8 heures. Admissior, 10 C nts. Sièges réservés, 10 Cts. extra.

ARROSAGE DES RUES

Le comité de l'aqueduc a recommandé au Conseil d'adopter les arrangements pour l'année courante. 1o Que le prix payé pour l'arrosage des rues n'excedant pas la somme de cinq cent s par pied de front.

Economie de 35 pour Cent. En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau.

Ce fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Piastre.

Conditions de vente: Argent comptant et Un seul prix.

BRYSO, GRAHAM & Co.,

& CO.

GRANDE VARIETE

Cages pour Oiseaux

DE

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

AVIS aux PROPRIETAIRES

BUVEITES et MAGASINS DE LIQUEURS.

Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que les demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.

JOHN O'REILLY, Inspecteur des licences. Ottawa, 17 mars, 1884.

FUMEZ

LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'enca de M. TACK BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'Hotel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il n'en reste que quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

J. B. TACK BERRY, Encauteur.

GRAND Magasin de Meubles

L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, N. 530, Rue ST-GEORGES, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit.

Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRES MODERES.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'article 34, du chapitre 107, des Statuts Révisés d'Ontario, tous les créanciers et autres personnes ayant des réclamations contre la succession de feu J. Fabien Gingras, en son vivant du village d'Archville, dans le comté de Carleton, Tracteur français à la Chambre des Communes, décédé le, ou vers le sixième jour de Février, A. D., 1884, devront transmettre à M. A. Gobeil du ministère des Travaux publics à Ottawa, le ou avant le quinze jour d'Avril prochain, un état indiquant leurs noms et adresses, avec le détail complet et la preuve de leurs réclamations cont e la dite succession et les pièces, s'il y en a, établissant ces réclamations, et que après le dit quinze jour d'Avril prochain, les exécuteurs soussignés procéderont à l'administration de la succession du dit feu J. Fabien Gingras, et à en distribuer l'actif à ceux qui y ont droit en ne prenant en considération que les réclamations dont ils auront alors reçu avis, et que les dits Exécuteurs ne seront pas responsables pour le tout ou partie de l'actif de la dite succession envers aucune personnes qui ne leur auront pas donné avis de leurs réclamations lors de la dite distribution.

Daté à Ottawa, ce 15 mars, A. D., 1884. PHILOMENE GINGRAS, T. G. COURSOULLES, A. GOBEIL.

Exécuteurs testamentaires de feu J. F. Gingras. 4ins 1fs

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MEILLEURES FABRIQUES

et aux conditions les plus faibles, comprenant (pour usage de vestique) Royal, Wilson, Stewart, Wood, Wanser, New Sewing, White, Wheeler et Wheeler.

(Machines à Coudre pour fabrique) Wanser D et F.

Singer de Wilson No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil cire et avec le brai dur.

Machines de Jones à rapiéçer pour es fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN

36, Rue Rideau. 1a

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois, Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOULLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P.—Boite 68. 24 Fév. 1883